

*Mesdames, Messieurs, chers adhérents et amis de l'association Courts Circuits La Cagnole,*

*La collégiale de l'association sont heureux de vous présenter ses comptes pour l'exercice 2022, conformément aux dispositions de l'article 12 de nos statuts.*

*L'association a clôturé le 30 octobre 2022 les comptes de son exercice comptable.*

*Comme à l'accoutumée, la durée de cet exercice a été de 12 mois.*

*Nous vous rappelons que notre comptabilité est tenue selon la méthode dite de caisse et que l'association n'établit pas de bilan. Toutefois, l'association tient l'inventaire de ses réserves et de ses investissements ; elle procède à un rapprochement bancaire permettant d'établir la correspondance entre les comptes qui vous sont présentés et la situation bancaire effective de l'association.*

*Les opérations comptables ont été saisies par une adhérente Madame Brigitte Poupard(Comptable) et la collégiale de l'association, tout particulièrement un adhérent, Monsieur Pascal Monseu (Expert comptable), ont validé les comptes qui vous sont présentés.*

*Le rapport financier évoque successivement :*

- les résultats de la gestion de l'exercice 2022*
- la situation patrimoniale de votre association au 30 octobre 2022,*
- la proposition d'affectation du résultat de l'exercice pour 2023*

*A la suite de cet exposé, nous soumettrons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion et à l'affectation du résultat.*

*Nous vous rappelons également que les comptes sont été tenus à la disposition des adhérents à notre assemblée générale et qu'ils peuvent être librement consultés.*